

---

## Chemin de Molpas \_ usage et sécurité \_ riverains

---

À partir de

Date Lun 24/03/2025 08:15

À Enquete publique Pont-à-Marcq <enquetepubliquedppam@pevelecarembault.fr>

Cc

 5 pièces jointes (4 Mo)

véhicule en situation\_1.jpg; véhicule en situation\_2.jpg; accès et usages existants du ch de Molpas.jpg; ch Molpas.PNG; entrée ch de Molpas\_rue nationale.jpg;

### **Objet: Chemin de Molpas \_ usage et sécurité**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Faisant suite à notre entrevue avec nos voisins Mr et Mme I et Mme S , le 17 mars 2025 dans vos locaux du siège de Pévèle Carembault à Pont à Marcq, je souhaite apporter quelques précisions quant-à l'usage du chemin de Molpas tel que nous le vivons au quotidien et porter votre attention sur des problèmes de sécurité qui interviendraient si sa fréquentation devait évoluer dans le cadre de la réflexion de mobilité douce autour du projet AGFA.

Nous sommes propriétaires au 61 rue nationale à Pont à Marcq, c'est à dire une des 2 maisons qui marque l'entrée du chemin de Molpas, référencée sous le n° 86 sur le relevé cadastral (en PJ)

A ce titre, nous y avons 2 garages, desservis par le chemin de Molpas.

Nous pouvons compter une dizaine de véhicules de riverains du chemin qui l'empruntent tous les jours pour rejoindre leurs lieux de stationnements ou pour se diriger vers la rue nationale (tous les accès sont référencés en PJ).

La largeur du chemin nous permet tout juste de croiser un piéton, à condition de rouler au pas ce qui est naturel pour nous, usagers.

Pour ma part, si nous rentrons un véhicule dans un de nos garage en marche avant, nous devons le ressortir en marche arrière ou inversement...

Nous apportons une attention toute particulière à ce type de manoeuvre et mes voisins le savent bien.

Aujourd'hui donc, l'usage privé du chemin de Molpas se fait en bonne intelligence et avec respect des riverains qui se connaissent très bien.

Si à l'avenir, le chemin de Molpas devait voir sa fréquentation augmenter avec le passage de piétons, de cyclistes et de trottinettes électriques, la sécurité ne serait plus assurée pour ses usagers.

Nous pensons que l'usage du chemin de Molpas doit rester privé à l'attention des riverains et que par ailleurs, il conviendrait d'en fermer l'accès après le 1 ch de Molpas en direction du site AGFA.

Nous restons disponibles pour échanger à ce sujet, recevoir toutes personnes qui souhaiteraient se rendre compte sur place.

Très cordialement

rue nationale  
59710 PONT à MARCQ  
06 21 07 35 06

Nos voisins, S, qui ont également un accès sur le chemin de Molpas,  
propriétaires au 6 rue nationale à PONT à MARCQ, se joignent à nous dans cette démarche.









